

Décision

Générale

colonial

Décision n° 300 MESURES DINERSES,

n° 300

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 septembre 1912

Numéro JO
n° 191 du 01/10/1912

Date du numéro
1 octobre 1912

TEXTE INTÉGRAL

M. Carreau, administrateur des Colonies a été délégué dans les fonctions de Président du Tribunal indigène du 2° degré, pour siéger dans l'affaire Emerv contre Mahmoud-Ali.